



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-quatre et le seize février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, MURAZZANO Marc, LAURENT Marianne, RALLON Daniel.

Absents excusés : FAVARO Marion représentée par M. IPPOLITO Philippe, PAPIER Patrick représenté par M. MARIA Roger.

Absents non excusés : Madame SAMPEDRO Nathalie, Monsieur JACOB Patrick.

Nb de membres : 15
Présents : 13
Votants : 13
Pour : 13
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2024-05D : SOLIHA – nouvelle demande

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant l'immeuble cadastré section G n° 945, situé 8 avenue Gaspard Gojon, 06420 – CLANS appartenant à M. BUSSADORI Gérard.

Le devis des travaux s'élève à la somme de 25 388.00 € HT.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 3 800 € (soit 30 % des travaux plafonné à 7 616.40 € maximum)

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

ATTRIBUE 3 800 € au propriétaire, M. BUSSADORI Gérard

CHARGE Monsieur le Maire ou son 1^{er} Adjoint de mener à bien cette opération

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le 21/02/2024

Et publication ou notification du 21/02/2024



Le Maire

Roger MARIA